Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260202-D2026_02_5-DE

MAIRIE

Conseil Municipal du 02 février 2026

Délibération n°2026.02.05

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 11

Maire : Mme Marie-Claire HÉNAFF
Secrétaire de séance : Claude LE BERRE

Le Conseil municipal de Saint-Vougay s'est réuni le 02 février 2026 à 20h00, sous la Présidence de Mme Marie-Claire HÉNAFF, Maire.

Date de convocation : 26 janvier 2026

Étaient présents : Mme Marie-Claire HÉNAFF, Mme Marie-Claire LE JONCOUR, M. Jean-Luc POSTEC, Mme Monique BRAMOULLÉ, M. Thibault HENRY, Mme Nathalie DELACOUDRE-CORVEZ, Mme Katell IZORE, M. Claude LE BERRE, M. Joël LE ROUX, M. Christophe QUENEL, M. Fabrice TANGUY, Mme Nathalie TANNÉ.

Absent excusé : M. Jean PALUD, donne pouvoir à Mme LE JONCOUR Marie-Claire,
Mme Bernadette GOURLAY, donne pouvoir à M. QUENEL Christophe

Absent : M. Ludovic MOAL.

D. n° 2026.02.05 : **Modification des statuts de l'EPPCC domaines et musées départementaux – chemins du patrimoine**

Acteur central de la politique culturelle dans le Finistère, l'EPCC Domaines et musées départementaux - Chemins du patrimoine en Finistère est attaché à proposer au plus grand nombre une culture vivante, fondée sur le riche passé des domaines départementaux qu'il gère. Il contribue à la préservation et à la valorisation du patrimoine, au travers d'une offre culturelle exigeante et accessible à tous.

L'évolution majeure en 2025 a été l'intégration des musées du GIP Musées de Territoires finistériens, du musée Départemental Breton ainsi que du musée Phares et Balises d'Ouessant au sein de l'EPCC.

Afin de renforcer la gouvernance et de sécuriser le fonctionnement institutionnel de l'établissement, il est proposé une modification des statuts de l'EPCC pour créer une fonction de Vice-Président. Cette modification permettra :

- d'assurer une continuité de la présidence en cas d'empêchement ou d'absence du Président du conseil d'administration ;
- de structurer la gouvernance pour favoriser la stabilité et la réactivité dans le dialogue entre les membres du conseil d'administration.

Ainsi, il est ajouté à l'article 13 des statuts le paragraphe suivant : « Un vice-président pouvant suppléer le président en cas d'empêchement de ce dernier est élu par le Conseil d'administration, selon les mêmes modalités ».

L'EPCC Domaines et musées départementaux - Chemins du Patrimoine en Finistère est régi par des statuts délibérés en conseil d'administration puis validés par arrêté préfectoral, après délibérations concordantes des collectivités membres. Ces nouveaux statuts ont été approuvés par le conseil d'administration de l'EPCC par délibération du 7/01/2026. Les nouveaux statuts sont proposés en annexe.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260202-D2026_02_5-DE

Le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les nouveaux statuts de l'EPCC Domaines et Musées départementaux – Chemins du patrimoine en Finistère, présentés en annexe 1 ;

- **DE DÉSIGNER** Mme Marie Claire HÉNAFF représentante de la collectivité au conseil d'administration de l'EPCC Domaines et musées départementaux – Chemins du patrimoine en Finistère, en qualité d'administrateur (**simplement en cas de volonté de modification**)

- **D'AUTORISER** la signature des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire
Claude LE BERRE

Le Maire
Marie-Claire HÉNAFF

MAIRIE DE ST VOUGAY
29440

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044Rennes Cedex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.